



**SECRETARIAT ACADEMIQUE DU 22 MAI 2003.
NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Secrétariat Académique s'est réuni ce jour au lycée Joffre de MONTPELLIER et a longuement analysé la situation telle qu'elle se présente actuellement dans nos établissements.

Un long moment a été consacré au compte rendu des travaux du dernier CSN. J'ai rappelé quelle avait été la position de l'académie de MONTPELLIER et au fur et à mesure des prises de parole des autres SA, nous avons pu mesurer quelles étaient alors les disparités suivant les académies. Les diverses interventions que nous avons faites allaient dans le sens d'une prise de position nationale lisible par tous. Chacun a pu depuis, à la lecture des nombreux documents transmis par le BN via les SD, prendre connaissance des analyses et des consignes d'action du syndicat.

Il a été décidé de diffuser à l'issue de ce SA un document de synthèse rappelant nos positions et vous informant des actions entreprises :

-Pour les **retraites**, les documents fournis à l'issue du CSN sont sans ambiguïté et confirment, si besoin était, que nous nous situons résolument contre le projet actuel. L'analyse faite en commission Carrière révèle bien tous les risques contenus dans ce projet et nous place en phase avec l'ensemble du mouvement revendicatif.

-Sur la **décentralisation** : Nous n'avons pas de position de doctrine contre la décentralisation, mais le flou du projet, entretenu par le gouvernement, l'absence préalable de définition claire des missions des personnels nécessaires au fonctionnement du système éducatif sont porteurs d'inquiétude et laissent le champ libre à toutes les dérives pouvant conduire à terme à la privatisation de tout ou partie du service public d'Éducation. Le SNPDEN considère que, une fois ces missions définies, il conviendrait, si la gestion de certains personnels était confiée aux collectivités territoriales, que l'Etat garantisse leur mise à disposition des EPLE, en nombre suffisant, et les place sous l'autorité du Chef d'Etablissement. Les moyens nécessaires à chaque Région pour assumer cette nouvelle charge financière, devraient, dans un souci d'équité, être garantis dans le cadre d'une péréquation nationale.

-Sur l'**action** : Les mots d'ordre ont été précisés par le dernier CSN et en particulier l'appel à participer aux actions revendicatives décidées par notre fédération. Le SA a jugé qu'il était indispensable, compte tenu de la nécessaire cohérence de nos attitudes en cette période difficile et en réponse à l'attente de nombreux collègues, de tenir dans chaque département sous huitaine des Assemblées Départementales dans lesquelles les personnels de direction pourront échanger largement sur le contexte de crise actuel.

-Nos positions seront communiquées à la presse, une audience sera demandée, d'une part à M. le Préfet de Région sur le thème des retraites, pour lui faire part de nos inquiétudes et de nos propositions, d'autre part au Président du Conseil Régional pour évoquer avec lui, si un transfert de compétences pour la gestion de certains personnels était confirmé, les missions

qui seraient dévolues à ces catégories de personnels et les conditions de leur mise à disposition des EPLE.

L'inquiétude des Personnels de Direction est d'autant plus légitime que les menaces qui pèsent sur notre régime de retraite et sur le service public d'Education sont réelles et les touchent au même titre que les autres personnels de l'Education Nationale.

C'est pourquoi le SNPDEN est dans l'action, c'est pourquoi il est particulièrement important que nous manifestations le 25 mai à PARIS et que nous soyons présents dans toutes les actions entreprises au plan fédéral.

Pour le Secrétariat Académique : Jean VERGES

2002-2003 : n° 52

Page 1 sur 2

14:05



21 rue Béranget
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 22 mai 2003

LE SECRETAIRE GENERAL ECRIT AU MINISTRE

Suite à la rencontre prévue le Lundi 19 mai à 10 h, décommandée in extremis, Philippe Guittet a fait parvenir à Luc Ferry la lettre suivante

"Depuis votre prise de fonction l'an dernier, nous vous avons interpellé sur la nécessité de déterminer les missions et les objectifs de l'Ecole. Nous vous faisons également remarquer que, s'il fallait poursuivre la décentralisation, cela nécessitait en préalable un bilan et une réflexion autour des missions du service public, afin de clarifier les compétences et la place des acteurs de l'Etat décentralisé, étant bien entendu que c'est à la représentation nationale de traduire par la loi les attentes de la Nation.

Mais, surtout, nous mettions l'accent sur l'urgence de renouer, de manière permanente, le dialogue social avec les organisations syndicales.

Certes, vous nous avez reçus, quoique rarement, comme principal syndicat des personnels de direction. Cette semaine, alors que vous souhaitiez nous recevoir, le rendez-vous pris a été annulé et aucune nouvelle rencontre n'est programmée à ce jour.

Le dialogue social n'est pas qu'une écoute polie, c'est un véritable travail de fond qui doit s'engager sur des projets avec votre cabinet, avec les directions, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Nous avons assisté à un semblant de concertation lors des assises des libertés locales, où non seulement les organisations syndicales mais aussi les citoyens ont été dépossédés du débat. Des décisions incohérentes ont été prises sur les transferts de personnels avec une justification a posteriori, celle des blocs de compétence. Mais en quoi les blocs de compétence sont-ils plus efficaces qu'un travail en réseau ? Le transfert des personnels favorise-t-il leurs missions en direction des élèves ? Nous ne le pensons pas. Il serait sage de renoncer à ces projets. C'est la nécessaire réforme de l'Etat qui est dévoyée par démembrement des missions.

Les choix en matière de décentralisation, en matière de carte scolaire, la carte des formations professionnalisantes gérée de manière conjointe par les régions et les rectorats, l'expérimentation autour de l'autonomie des établissements sont autant

de propositions qui, non maîtrisées, sont lourdes de danger. Par exemple, priver le représentant de l'Etat de la présidence du conseil d'administration revient à mettre fin aux équilibres éprouvés des EPLE ; c'est ouvrir la voie à toutes les dérives et mettre en cause le métier que nous avons construit avec vos prédécesseurs.

Nous étions pour une nouvelle étape de la décentralisation où l'Etat doit garder un rôle de stratège. Nous continuerons à nous opposer à toute logique libérale de l'autonomie.

Comment ces choix peuvent-ils être maîtrisés alors que le débat sur l'Ecole n'a pas véritablement commencé ?

Certes, nous avons lu votre lettre « à tous ceux qui aiment l'Ecole », mais là encore, le débat qui s'engage n'implique pas les organisations syndicales. Comment pourrait-il le faire puisque cet ouvrage ne trace pas les pistes d'un débat ? Il est, pour partie, autojustification des mesures prises et, pour partie, un discours nostalgique d'un ordre ancien qui n'a d'ailleurs jamais véritablement existé. Ce texte oppose de manière binaire « expression de soi » et « souci des héritages transmis », « esprit critique » et « respect des autorités », « spontanéité » et « réceptivité », « innovation » et « tradition », « dispositifs pédagogiques » et « valeurs du mérite, de l'effort, du travail », « élèves au centre du système éducatif » et « transmissions des savoirs ». Peut-on croire vraiment qu'aborder les élèves dans leur diversité, développer la diversité des talents s'opposent au savoir, à l'exigence, à l'effort, à la discipline, à l'autorité ?

Ce débat est donc un débat clos par la nature de l'ouvrage.

Nous avons également été dépossédé totalement du débat sur la réforme de l'Université qui a des répercussions sur les formations post-baccalauréat dans les lycées.

Concernant le métier de personnel de direction, les souhaits de négociations avec notre organisation syndicale restent au point mort.

Point essentiel d'une gestion améliorée de nos carrières, notre évaluation est transformée en contradiction avec notre protocole d'accord signé en novembre 2000 : le rapport d'étape annuel, élément fondamental de « l'évaluation conseil », est supprimé ; une « évaluation gestion » est mise en place à marche forcée, un an après les premières lettres de mission. Nous n'abandonnerons pas notre combat syndical pour une évaluation et une gestion transparentes de nos carrières ; il en est de même pour la formation des personnels de direction.

Quant au dossier de l'ARTT, de non-réponses en atermoiements, de promesses de concertation en affirmations péremptoires, rien n'a avancé depuis un an.

Nombre d'autres dossiers, notamment l'organisation du temps dans les établissements scolaires hors de la présence des élèves, sont restés en suspens.

Le syndicalisme de propositions que nous prônons suppose d'avoir des interlocuteurs convaincus de l'intérêt pour tous de négocier avec les représentants légitimes des personnels. Ce n'est pas aujourd'hui le cas et la négociation annoncée sur les métiers de l'éducation ne sera qu'une fuite en avant si vous ne répondez pas à la question des missions et des objectifs du service public d'éducation.

C'est parce que nous avons une haute idée du service public et du métier que nous avons choisi et construit que nous sommes actuellement engagés dans l'action. Nous souhaitons obtenir rapidement des réponses aux questions que nous posons, permettant d'entrer en négociation."